

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LASGRAÏSSES

SEANCE DU 9 MARS 2023

Délibération n°2023/006/03/09

OBJET: FINANCES - COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Nombre de membres :

- En exercice : 14 - Présents : 12 - Votants : 11

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lasgraïsses, légalement convoqué par le Maire le 2 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de Ferrières;

Sous la présidence de : Alain ASSIÉ, Maire

<u>Etaient présents</u>: Alain ASSIÉ, Marie-Odile RIBOUD, Éric FREALLE, William VERGNES, Saadia OUMOUZOUNE, Patricia MAUREL, Alain REILLES, Florian GUIBBAUD, Guillaume DOUZIECH, Christian MAUREL, Vincent PAKULA, Alain PRADES.

Etait représenté : Néant

Etaient absents: Florent PREYNAT, Eunice MASSOUTIÉ,

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Éric FREALLE est nommé secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

EXPOSÉ:

Sous la présidence de Monsieur VERGNES, le Conseil Municipal examine le compte de gestion et le compte administratif photovoltaïque 2022 qui s'établit ainsi :

Exploitation:

| Dépenses | 5 962,60 |
|---|-----------|
| Recettes | 8 714,15 |
| Excédent de clôture | 2 751,55 |
| Report de l'exercice 2021 (recettes) | 18 371,82 |
| Investissement : | |
| Dépenses | 0,00 |
| Recettes | 0,00 |
| Excédent de clôture | 0,00 |
| Report de l'exercice 2021 (recettes) | 0,00 |
| | |
| Reste à réaliser « dépenses investissement » | 0,00 |
| Restes à réaliser « recettes investissement » | 0,00 |
| <u>Résultat cumulé :</u> | |
| Section d'exploitation | |
| Dépenses | 5 962,60 |
| Recettes | 27 085,97 |
| Section d'investissement | |
| Dépenses | 0,00 |
| Recettes | 0,00 |

Il est proposé au **Conseil Municipal**, hors de la présence de Monsieur ASSIÉ, Maire, de voter dans l'ordre, le compte de gestion préparé par Monsieur le Trésorier et le compte administratif 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du budget photovoltaïque 2022 préparé par Monsieur le trésorier,
- APPROUVE le compte administratif du budget photovoltaïque 2022 présenté par Monsieur VERGNES,

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de Publication et de transmission en sous-préfecture.

Signatures:

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signée le 9 mars 2023 Transmis en préfecture le 10 mars 2023 Publié sur le site le 10 mars 2023